## ATTESTATION DE STAGE

(à remettre au stagiaire à l'issue du stage)			
Organisme d'accueil			
Nom (ou Raison Sociale) : GAEC Sellier la d Adresse : 13 chemin de la belle volée 08430 CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	croix de Ferrière		
Téléphone: 06 36 33 7 6 57 Mél:			:
Certifie que			. , *
	Stagiaire		
Nom: SELLIER Prénom: Luka Adresse: 03 plan autril 2 Voulgicour Tel: 0760216136 Me	Sexe: F M M	Né(e) le : 29/07/2004	
ÉTUDIANT EN (intitulé de la formation ou du BTS S/0			

## a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

AU SEIN DU LYCÉE MONGE

Stage	
Date : du	
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés e autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.,D.124-9).

FAIT À .. ch sumptigle Never. LE .. M. Gerrus.....

Cachet, Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Sellier stephane gérant